

Conditions Générales de Vente des prestations de formation

M Plongée secourisme, dont le siège social est allé André Filliol, port de Marseillan- plage
34340 Marseillan.

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par M secourisme rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L.6313-1 du Code du Travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. La participation aux formations dispensées par M secourisme implique de la part de l'acheteur des dites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de M secourisme, que ce soit pour des formations « inter-entreprises », « intra-entreprise » ou individuel. De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions. Celles-ci ne peuvent être modifiées que par écrit signé par le Client et un responsable de M secourisme dûment habilité à cet effet.

Secourisme aquatique :

RAPPEL : Lorsque vous êtes avec nous, vous êtes assuré en responsabilité civile uniquement, il est vivement conseillé de souscrire une assurance complémentaire, vous pouvez le faire ici : sport.lycea.fr

Il est vous demandé de nous remettre à votre arrivée un certificat médical de non-contre-indication à la plongée datant de moins d'un an délivré par un médecin du sport (pour le niveau 1 2 3 le généraliste suffit).

Si vous êtes déjà certifié nous vous demanderons votre carnet de plongée et votre carte de niveau.

Il vous est demandé de respecter nos consignes de sécurité rappelant les risques inhérents à la pratique de l'activité plongée sous-marine, notamment ceux concernant les oreilles en cas de difficulté d'équilibrage et ceux de dommages pulmonaires en cas de blocage de la respiration.

Vous vous engagez à remplacer ou à couvrir les frais de réparation du matériel qui vous est confié au cas où vous l'égareriez ou l'endommageriez.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter-entreprises » proposées par M secourisme dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toute les formations « intra-entreprise » définies par un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par M secourisme et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par M secourisme, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le client. Dès réception du bon de commande, M secourisme s'engage à traiter la commande dans les 5 jours.

Article 5 : Modification de la commande

Annulation ou report M secourisme se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations. En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de

participants insuffisants, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalé à M secourisme par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmé par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège d'M secourisme.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation,
- Tout report ou toute annulation intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par M secourisme égale à 50% du prix catalogue de la ou des formations commandées par le client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client,
- Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à M secourisme à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue,
- Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. Le prix facturé par M secourisme inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité d'M secourisme. Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par M secourisme à l'issue de la formation. Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 8 : Paiement – Modalités

Le prix des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de M secourisme. M secourisme se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Considérée.

Article 9 : Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fins de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Article 10 : Propriété intellectuelle – droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité. Le client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque. Le client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur d'M secourisme dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des dites Conditions Générales de Vente.

Article 13 : Compétence – Contestation – Loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, M secourisme et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce. Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française

Article 14 : Confidentialité des données – RGPD

M secourisme s'engage à protéger la confidentialité des informations nominatives et personnelles transmises par le Client. Elles sont conservées afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Il est procédé à un archivage des bons de commande et des factures, que M secourisme s'autorise à produire juridiquement à titre de preuve. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles, et d'opposition au traitement de celles-ci. Il suffit au Client d'écrire à M secourisme en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail et si possible son numéro client.